

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 10 septembre 2009

Présents :

Le Président : Bruno GAUDIN

Le Directeur de l'ENSAPLV : Bertrand LEMOINE

La Directrice adjointe : Sandrine SARTORI

Collège des enseignants : Jacqueline ANCELOT, Anne d'ORAZIO, Albert Gilles COHEN, Gérald GRIBÉ,
Jean HARARI, Christiane YOUNÈS

Collège des administratifs : Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI

Collège des étudiants : Bilette ODOUNHARO, Amanda SOULANGES

Personnalités extérieures : Maxime GERAUT, Christian MUSCHALEK,

Excusés : Bernard LANDAU, Francine DEMICHEL, Pierre PAULOT, Charlie FANNIERE

Absents : Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Houda BENDIB, Agathe DULIN, Jihad EL OBBADI, Mathias FRIEDMAN

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01
www.paris-lavillette.archi.fr



Ordre des questions traitées :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 10 juillet 2009
- 2) Recrutement des postes d'enseignants associés pour l'année 2009-2010
- 3) Bilan du bi-cursus architecte – ingénieur avec l'Ecole supérieure des travaux publics (ESTP) et proposition d'extension à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) de la convention de bi-cursus mis en place avec l'ESTP
- 4) Point sur l'évolution des dépenses et recettes de l'établissement 1998-2008
- 5) Point sur le voyage d'études à Berlin de l'ensemble de la promotion de première année en février 2010
- 6) Point d'information sur le calendrier et les modalités de l'évaluation de l'AERES
- 7) Questions diverses

Le quorum étant réuni, le président ouvre la séance.

En préalable à l'examen des points à l'ordre du jour, le président rappelle la nécessité de respecter le temps imparti prévu pour la séance, l'ordre du jour prévu et son souhait de tenir des conseils n'excédant pas une certaine durée (3 h 30 maximum). A cet égard, il souhaite que le présent conseil ne se poursuive pas au-delà de 12 h 45, 13 heures. Une attention particulière doit être portée à hiérarchiser le temps abordé à chaque question à l'ordre du jour.

Concernant l'ordre du jour proprement dit du présent conseil, il rappelle l'importance du point relatif au bi-cursus architecte-ingénieur et la présentation qui en sera faite devant le conseil par JP Franca et JM Perrin enseignants de l'établissement, à l'initiative de cette formation.

Il rappelle également la nécessité de réserver un temps minimum en fin de séance durant les questions diverses pour élaborer les ordres du jour et arrêter les dates des prochains CA.

I. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 10 juillet 2009.

Il est précisé que ce compte-rendu a été amendé par les collègues des enseignants et des administratifs. Après deux nouvelles corrections en séance,

Le texte du compte-rendu du Conseil d'administration du 10 juillet 2009 est adopté par 14 voix pour et une abstention.

Plusieurs membres du Conseil d'administration demandent ensuite que l'ordre du jour soit modifié pour débattre à nouveau des modalités d'organisation du CA. Bruno Gaudin craint que souhait ne laisse pas le temps de débattre de certains points de fond notamment le programme de travail des CA à venir.

Remarques liminaires relatives aux modalités d'organisation du conseil d'administration :

J. Ancelot souhaite que l'ensemble des documents soit transmis même tardivement également sous forme papier.

A la demande de certains membres du Conseil d'administration, une discussion s'engage sur les principes et modalités d'organisation du conseil d'administration.

J. Harari souhaite que soit débattus, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, l'organisation et le fonctionnement du CA et notamment la procédure à mettre en place pour l'élaboration des relevés de décisions et les projets de comptes-rendus, la question du traitement des questions diverses et l'identification nominative des votes.

B. Gaudin rappelle qu'actuellement l'élaboration des projets de ces deux documents est faite par Sandrine Sartori et validés par lui-même avant d'être soumis pour relecture et éventuelles modifications concernant le projet de compte-rendu au collège des enseignants avant validation définitive en séance.

Un débat s'engage sur ces diverses modalités :

- Anne d'Orazio et Chris Younès suggèrent que le relevé de décisions soit le plus succinct possible et mentionne juste les décisions prises et les votes correspondants.
- J. Harari fait part de ses propositions relatives à l'organisation du CA : présidence de séance et inscription des intervenants, durée des séances, élaboration et minutage des ordres du jour, votes nominaux à main levée et/ou anonymes à bulletin secret, relevé de décisions, comptes-rendus, calendrier des séances, constitution d'un bureau du CA.
- M. Géraut rappelle que les questions diverses devraient être, en principe, soumises 15 jours avant au Président du CA.
- Ph. Bourdier propose que les questions diverses soient identifiées en début de séance afin de mieux organiser le temps consacré à chaque point lors de la séance
- B. Lemoine, propose que la liste des questions diverses soit énoncée en début de séance et que le Président hiérarchise sur sa liste, le niveau d'urgence et le temps à consacrer à chaque point.
- J. Harari demande que 2 membres du CA, des enseignants de préférence, prennent en note la totalité des débats et élaborent un projet de compte-rendu à soumettre à l'ensemble du CA pour validation. G. Gribé souscrit à cette proposition.
- Ch. Muschalek s'étonne de cette nouvelle proposition quant à la rédaction du compte-rendu car il considère que cette question avait déjà été débattue et discutée lors du précédent CA. Au surplus, il constate que le projet de compte-rendu proposé a largement été diffusé et amendé en amont de la présente séance. Pour sa part, il propose un relevé de décisions et un compte-rendu simplifié et un projet de compte-rendu complet et amendé.
- C. Younès rappelle qu'un compte-rendu est un exercice très difficile à faire, il doit refléter les grands points abordés. Elle propose que l'on cultive une dynamique collective et non que l'on suive à la trace les positions individuelles des uns et des autres sauf dans des décisions ou argumentations particulièrement cruciales et significatives. Tout ceci doit se faire sous le contrôle du Président auquel le Conseil fait confiance.
- J. Harari rappelle que S.Sartori n'est pas membre de droit du CA.

Concernant les modalités d'organisation du CA, il est proposé après discussion que :

- Le relevé de décisions : soit un document concis et qu'il soit réalisé dans les meilleurs délais au sortir de la séance du CA.
- Le compte-rendu restitue l'ensemble des débats et retrace les différents points de vue.

Le Président propose qu'Anne d'Orazio et Sandrine Sartori élaborent ce travail préliminaire sous son autorité.

Le CA se prononce en faveur de cette proposition par 13 voix pour et 1 abstention.

Il est également proposé par Jean Harari que les votes à mains levées soient nominalement identifiés et portés au compte-rendu de séance. Il explique que si les votes sont à main levée, il va de soi qu'ils puissent être identifiés. Les membres élus du CA doivent rendre compte de leur mandat et expliquer leurs prises de position. Il s'étonne en revanche que les votes portant sur la nomination des personnes (dans les commissions notamment) ne s'effectuent pas à bulletins secrets.

C. Younès se demande s'il ne serait pas préférable que l'identification des votes ne se fasse que dans des cas particulièrement sensibles pour éviter un morcellement de la décision politique collective. C'est cette dernière qui doit être privilégiée.

Sur cette question, le CA se prononce et rejette cette proposition par 3 voix pour, 5 voix contre et 6 abstentions.

Il est également acté que la liste des questions diverses soient énoncées en début de chaque CA de manière à pouvoir hiérarchiser les priorités des points abordés à l'ordre du jour.

Le président énonce alors les questions diverses recensées en séance :

- Validation de l'attribution d'un logement de fonction pour nécessités absolues de service ;
- Détermination d'un plafond de remboursement pour les frais de déplacement des personnalités extérieures venant de l'étranger invitées à siéger aux jurys ;
- Point d'information sur la subvention d'investissement ;
- Point d'information sur les effectifs étudiants inscrits pour l'année universitaire 2009-2010 et déroulement de la rentrée ;
- Journée des écoles le 21 novembre dans le cadre des manifestations organisées pour les 50 ans du ministère ;
- Séminaire de rentrée autour de la thématique du Master le Samedi 24 octobre prochain et activation du groupe de travail commun CA/CPR ;
- Nomination des commissions de l'école (suite du précédent Conseil d'administration) ;
- Fréquence et calendrier des prochaines réunions du CA à définir.

II- recrutement des postes d'enseignants associés pour 2009-2010

Il est rappelé que la commission de recrutement réunie le 22 juillet et le 9 septembre 2009 a proposé en qualité de maître assistant associé sur le profil TPCAU la candidature d'Anne PORTNOI et sur le profil STA deux demi-postes, un pour Gabriel AUGER et l'autre pour Mario POIRIER.

Le conseil d'administration à l'unanimité donne un avis favorable à ces propositions.

Le président du CA fait ensuite part des propositions de répartitions, proposées par la CPR, par champs disciplinaires des postes à pourvoir en maîtres assistants associés :

il est proposé au conseil d'administration de valider la répartition par champs des profils suivants de maîtres assistants associés :

- Deux demi-postes en HCA
- Deux demi-postes en TPCAU, dont un fléché en licence et l'autre en master pour l'option prospective du pôle paysage
- Un demi-poste dans le champ VT fléché pôle paysage

Une discussion s'engage :

- Sur la transformation du poste SHS Philosophie vers un poste Ville et Territoire Paysage : Chris Younès fait valoir l'importance de renforcer dans l'école la liaison entre philosophie et architecture. A ce titre, elle s'étonne que le rapport à la philosophie ne soit pas mentionné. Elle insiste sur l'importance de veiller par la suite à des systèmes de compensation qui renforcent l'articulation philosophie et architecture en TPCAU. C'est dans cet état d'esprit que le demi- poste SHS philosophie avait été transformé en vacation, ce qui permettait de maintenir un cours mis en place l'an dernier. En contre partie, il serait souhaitable qu'il y ait un profil TPCAU travaillant ce lien avec la philosophie.

- J. Ancelot signale le danger du découpage en ½ postes et le risque de la perte de poste pour le champ SHS.
- J. Harari s'étonne sur la procédure de « liste d'aptitude » proposée par la commission de recrutement pour le poste TPCAU
- B. Lemoine répond que compte tenu de la date, et si le profil était compatible avec le nouveau profil, cette procédure permettait de faire l'économie d'une nouvelle audition de candidats correspondant au profil recherché.
- G. Gribé suggère une nouvelle organisation de la commission de recrutement : 5 enseignants majoritairement du champ disciplinaire demandeur et 3 autres enseignants des autres champs et le directeur.
- Anne d'Orazio demande qu'une motion du CA soit prise concernant les modalités de fonctionnement du concours national et particulièrement relatif au champ TPCAU. Elle demande que la CPR procède à une évaluation claire des moyens humains et structurels attribué à chacun des pôles.
- M. Gérard demande une précision sur l'arbitrage entre philosophie et paysage.
- J. Ancelot demande que soit précisé le nombre d'année d'attribution des postes MAA.
- B. Lemoine lui précise que tous les postes d'associés sont assis sur des contrats de un an renouvelable pour un maximum de 6 ans.

Au terme de ces échanges, le CA donne pour avis :

- sur les deux demi-postes HCA : favorable à l'unanimité
 - sur le demi-poste TPCAU en licence : favorable avec 6 votes pour et 4 abstentions
 - sur le demi-poste TPCAU master : favorable avec 1 vote pour et 9 abstentions
 - sur le demi-poste en VT : défavorable 1 vote pour, 5 votes contre et 4 abstentions, avec une demande adressée à la CPR de travailler à un nouveau profil de poste.
 - sur proposition de la commission de recrutement et après validation de la CPR, il est proposé de nommer Louis GUEJ sur le demi-poste TPCAU licence. Le CA donne un avis favorable avec 4 votes pour et 6 abstentions.
- Remarque de Jean Harari : ce dernier scrutin aurait du avoir lieu à bulletins secrets.

III- Bilan du bi-cursus architecte – ingénieur avec l'Ecole supérieure es travaux publics (ESTP) et proposition d'extension à l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) de la convention de bi-cursus mis en place avec l'ESTP.

Jean-Pierre FRANCA et Jean-Marie PERIN présentent le bilan du bi-cursus architecte-ingénieur avec l'ESTP mis en place depuis trois ans et les perspectives d'une extension de ce bi-cursus à l'EIVP.

Ils rappellent que ce bi-cursus mis en place en 2006, a été habilité une première fois pour deux ans et a reçu conjointement en 2008, une habilitation pour 4 ans de la CCST et pour trois ans de la Conférence des grandes écoles, ce qui lui donne à la fois une lisibilité et une véritable assise au sein de l'ENSAPLV. Il s'agit d'un dispositif original, puisque cette double formation repose sur un principe de symétrie entre les deux filières ingénieur-architecte (BIA) et architecte-ingénieur (BAI). Ainsi, les élèves- ingénieurs sont accueillis à l'ENSAPLV dès la première année.

Les deux filières permettent au bout de 7 ans de formation après le bac d'obtenir le diplôme d'Etat en Architecture et le diplôme d'ingénieur ESTP spécialité bâtiment.

L'objectif est d'avoir autant d'étudiants BAI que BIA.

Il ne s'agit pas de réduire chacune des formations pour obtenir un double diplôme dans un « temps normal » de cinq ans, mais plutôt d'entremêler le plus tôt possible les deux formations pour une meilleure

« co-assimilation » des deux cultures qui les sous-tendent, cela en utilisant les moyens pédagogiques actuels des deux établissements et en facilitant l'accès aux étudiants.

La courte expérience acquise a permis de montrer que ces doubles formations sont possibles.

Les difficultés de non synchronisation des emplois du temps dans les deux établissements ont été résolues, avec plus ou moins de contraintes et d'inconfort pour les étudiants. La charge de travail supplémentaire est supportable. Et surtout le mélange des deux cultures s'opère plutôt bien, pour beaucoup d'étudiants.

Un autre constat important est l'accroissement en nombre et en qualité de la demande pour ces doubles formations. Cette année notre école a eu de l'ordre de 400 demandes. Après un premier examen une centaine était encore recevable. Au final, une fois les résultats du baccalauréat connus le jury d'admission a dû refuser des étudiants très motivés avec de très bons résultats scolaires. L'ESTP fait un constat identique. La demande pour la double formation BIA représente plus de la moitié de la promotion de la spécialité bâtiment (environ 180 étudiants). Certains étudiants posent même leur admission au bi cursus BIA comme une condition du choix de l'ESTP plutôt qu'une autre école partageant le même concours d'entrée.

Aujourd'hui le directeur des Etudes de l'ESTP souhaite que le nombre de BIA puisse être augmenté. Il est conscient que cet accroissement, par application du principe de symétrie, conduirait à une prise en charge d'un plus grand nombre de BAI. Il est disposé à mettre en place une meilleure organisation si la masse critique évoquée précédemment est atteinte.

Concernant plus précisément la question de l'élargissement de la double formation à l'EIVP, JP Franca et JM Perin précisent que, par l'intermédiaire de son Directeur, L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris a fait une demande à l'ENSAPLV pour que le même principe de double formation en partenariat avec l'ESTP puisse se mettre en place avec l'EIVP.

La faisabilité du bi cursus ENSAPLV/EIVP a été examinée et une esquisse de programme a été établie.

Outre les relations particulières que cette initiative permettrait d'établir avec la Ville de Paris, l'élargissement de la double formation à l'EIVP aurait aussi l'avantage d'offrir une alternative complémentaire à la formation d'ingénieurs ESTP, orientée sur le bâtiment, puisque celle de l'EIVP est orientée vers le génie urbain.

Pour que l'EIVP puisse accepter des étudiants de l'ENSAPLV (suivant le principe de symétrie) elle doit prendre en charge la formation scientifique préalable des BAI (prépa intégrée). Comme cette école, de taille plus modeste que l'ESTP, ne dispose pas d'une offre pédagogique adéquate, elle souhaite que l'ESTP puisse l'assurer avec les BAI futurs ingénieurs ESTP.

D'autre part il n'est pas souhaitable que cette nouvelle offre de bi cursus se fasse au détriment de l'ESTP qui ne souhaite pas voir son nombre de BIA diminuer.

Cet élargissement ne peut donc se faire que si un accord tripartite est passé entre les trois établissements pour garantir une bonne formation préparatoire aux BAI, gérer les modalités de leur orientation vers l'une ou l'autre des écoles d'ingénieurs, ainsi que les quotas d'admission de BIA.

Ceci pourrait être réalisé par un élargissement de la convention actuelle avec l'ESTP. Les programmes et la convention seraient alors à nouveau soumis à la CCST et à la CTI pour habilitation.

Une discussion s'engage :

- Remarque et question de A. d'Orazio sur le principe du lien tripartite, les mutualisations et les apports pédagogiques croisés.
- Des précisions sont apportées par B. Lemoine, notamment sur les perspectives que cette double formation peut générer notamment concernant la recherche et peut-être sur le développement d'une synergie notamment au regard d'un projet à creuser pour une éventuelle relocalisation commune de l'ENSAPLV et de l'EIVP, qui souhaite monter en puissance sur ses effectifs, sur un site nouveau à définir. Il insiste également sur la nécessité de conserver le principe de la parité entre les trois écoles et de ne pas créer de concurrence entre l'ESTP et l'EIVP.

JM Perrin précise que l'EIVP et l'ESTP sont au contraire assez complémentaires : l'une forme des ingénieurs de la ville en génie urbain ; l'autre des ingénieurs en bâtiment ; l'une est une école publique, l'autre est une école privée.

Remarque de J. Harari sur le paradoxe d'élaborer un enseignement partagé avec des écoles d'ingénieurs au regard des difficultés de faire converger les formations en architecture avec les 5 autres écoles parisiennes. Quid des perspectives de collaborations avec les autres ENSA ? Il demande également des précisions sur le cursus pédagogique des écoles d'ingénieurs et leurs contenus pédagogiques. Par ailleurs, il demande qu'un bilan pédagogique soit produit permettant de mesurer les résultats de cette formation.

A cette demande, il est répondu que le détail de la grille pédagogique et du contenu des enseignements est disponible dans le dossier présenté à la CCST et ayant reçu une habilitation pour 4 ans. Ce dossier est disponible à la consultation de tous les membres du CA.

- Question G. Gribé : suivi des inscriptions en M1 et M2 / Gestion et absence des BIA au TD partagé.
- B. Lahiji demande une précision sur le cursus BIA et les problèmes de calage des emplois du temps,
- B. Odounharo souscrit à cette remarque sur la gestion des emplois du temps et demande une précision sur la taille critique idéale d'une telle promotion par année.
- J.P. Franca indique, que selon lui, elle doit se situer autour de 30 étudiants.

Sur la question des emplois du temps, il est précisé que les BIA ne peuvent pas suivre tous les cours dispensés dans le cursus de l'école, cela serait matériellement impossible et que le principe retenu est de faire primer l'emploi du temps de l'établissement d'origine.

- Ph. Bourdier demande que soit précisée la question des abandons. Et la question de l'effet et du poids de cette promotion dans l'ensemble de la communauté étudiante.

Concernant les abandons, il est précisé concernant le taux d'échec dans le bi-cursus, que les étudiants concernés n'abandonnent pas pour autant leurs études qu'ils poursuivent dans leur formation d'origine.

- C. Younès relève l'intérêt pour l'école de cette offre pédagogique d'autant qu'il y a un objectif de réciprocité et d'équilibre entre les populations. Il importe que l'optimisation du fonctionnement ainsi que la taille critique des groupes soit évalué de manière globale.
- Ch. Muschalek fait part de sa position positive sur le principe de la formation Bi-cursus tel qu'énoncé ici.

Débat sur la nature de l'avis requis du CA de l'ENSAPLV :

- J. Harari propose que soit soumis au vote le principe d'une extension dans un cadre tripartite. Approuvé l'idée du bi-cursus et de son élargissement et concrétisation dans la cadre d'une convention tri partite.
- JM Perrin demande que l'on dissocie la question de convention et la question de grille pédagogique
- J. Ancelot demande si cette convention est applicable dès cette année.

En conclusion, C.Younès souligne l'intérêt d'une telle formation offrant des possibilités professionnelles riches et permettant de construire une double culture, ce qui est très positif pour notre école qui porte ce projet.

C. Muschalek tient à souligner également le côté tout à fait positif de cette formation et rappelle le lien historique en Europe, entre les architectes et les ingénieurs qui ont travaillé ensemble et toute la force qu'il y a à reconstruire ce lien, cette culture commune et partagée.

Accord est pris sur la poursuite des négociations tripartites avec des accords réciproques et une perspective d'un programme d'habilitation à la CCST et un objectif de faisabilité à la rentrée 2010.

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Pierre Franca et Jean-Marie Perrin relatif au bilan du bi-cursus ingénieur mis en place depuis trois ans avec l'Ecole Spéciale des Travaux Publics (ESTP) et le principe et les modalités du projet d'extension du bi-cursus avec l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris, et après avoir débattu, le CA se prononce à l'unanimité en faveur du principe d'une extension à l'EIVP sur la base d'un cadre tripartite entre l'ENSAPLV, l'ESTP et l'EIVP, formalisé après une discussion collective, ouverte et simultanée entre ces trois partenaires.

G. Gribé est désigné pour suivre cette question pour le compte du CA.

IV- Point sur l'évolution des dépenses et recettes de l'établissement 1998-2008

Compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, le CA décide de reporter l'examen de ce point à la prochaine séance.

V- Point sur le voyage d'études à Berlin de l'ensemble de la promotion de première année en février 2010

Compte tenu des difficultés relatives à l'organisation et aux surcoûts des transports, le Conseil d'administration décide de ne pas valider cette option et demande que soit étudiée l'organisation d'un voyage d'études première année à un coût équivalent.

V- Point d'information sur le calendrier et les modalités de l'évaluation de l'AERES

B. Lemoine rappelle les contraintes du calendrier :

Le document d'auto-évaluation – volet gouvernance- doit être remis à l'AERES le 1^{er} octobre 2009.

L'évaluation serait en principe prévue courant du mois de novembre 2009 .

Un groupe de travail a été proposée par la CPR composé outre de Bruno Gaudin, Bertrand Lemoine et Sandrine Sartori, de Bendicht Weber, Agnès Deboulet, Marc Bourdier, Eric Valicello.

- A. d'Orazio s'interroge sur le contenu de ce volet « gouvernance » et en quoi cela est-il différent d'un rapport d'activité.

- B. Lemoine précise qu'effectivement cela se rapproche d'un « rapport d'activité critique »

- C. Younes souligne l'importance de ne pas basculer vers une évaluation des activités mais de s'en tenir à leurs conditions.

- J. Harari demande que l'on soit très attentif et aux difficultés de rédaction et de pas « déraper ».

Vote :

Le CA valide la composition du groupe proposé par la CPR et propose que participent également à ce groupe Chris Younès et Billette Odounharo.

VI- Questions diverses :

1) Il est soumis à l'approbation du CA la résolution suivante :

« **Logement de fonctions pour nécessités absolues de service** : Le Conseil d'administration décide de valider l'attribution d'un logement de fonction pour nécessités absolues de service au bénéfice de Monsieur Hammar Djenhia, agent d'accueil et de surveillance, contractuel de l'établissement, qui succède aux fonctions de Monsieur David Tenreiro suite à son départ en disponibilité ».

- 3) Point d'information sur les effectifs étudiants pour l'année universitaire 2009-2010
- 4) Les dates des prochains conseils d'administration sont arrêtées comme suit :
- le mercredi 14 octobre à 14 heures
 - le vendredi 13 novembre à 12 heures
 - le mardi 15 décembre à 9 heures

Faute de temps, l'ordre du jour de la prochaine séance n'a pu être abordé. Il sera donc élaboré et diffusé dans les prochains jours.

Le Président du
Conseil d'administration

Bruno GAUDIN

